

Tarifs 2010

et conditions générales de
vente



**FIGARO
MEDIAS**
digital people

La régie des Affluent
People

57% de couverture auprès des internautes

Dirigeants ou Cadres - affinité 155

Coût Pour Mille impressions (€)

Emplacements (formats disponibles)	FIRST		STARS	BOUQUETS
	RG	ciblage	RG	RG
Medium Rectangle (300x250 ou 300x300)	40	50	50	45
Large bannière (728x90 ou 820x250*)	35	45	45	40
Skyscraper (120x600)	18	23	23	20
Grand angle (300x600)	50	60	60	55
Interstitial**	40	50	50	45
Flash**	35	45	45	40

→ Pour optimiser vos

formats

Format Expand	+20%
Géolocalisation	+20%
Ciblage Comportemental	+20%

Nous consulter

→ Minimums d'investissement

Site à site	3 K€
Ciblage Comportemental	5 K€
Bouquet Tourisme	10 K€
Bouquet Economie	15 K€
Formats événementiels	30 K€

(triptyque 3D – footer permanent – corner – habillage vidéo)

Tarifs en rotation générale sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels. Ces tarifs ne concernent pas les campagnes de plus de 3 créations par format : pour un devis sur mesure, nous consulter.

*La large bannière 820x250 est disponible sur lefigaro.fr. Autres sites: sous réserve de validation éditoriale

**ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique

*** formats disponibles sur lefigaro.fr, lefigaro.fr/madame, evene.fr, sport24.com

Sites « FIRST » :

Lefigaro.fr, evene.fr, lefigaro.fr/scope, jdf.com, lefigaro.fr/madame, sport24.com, fff.fr, whoswho.fr, valeursactuelles.com

Sites « STARS » :

Bellesmaisonsalouer.com, bertrandvacances.com, cadremploi.fr, explorimmobilier.com, explorimmoneuf.com, keljob.com, cmonjob.fr, proprietesdefrance.com, residences-secondaires.com, lachainemeteo.fr, tvmag.com

Encore plus d'événementiel

FIRST

Formats événementiels***	RG	ciblage
Footer permanent	70	85
Triptyque	70	85
Corner	70	85

Triptyque



Footer permanent



Corner



→ Nous contacter pour les formats et dispositifs suivants :

- Habillage de page
- Tapis rouge
- Habillage de page // habillages vidéos
- Sponsoring de rubrique
- Site événementiel
- Parrainage du Talk Orange Le Figaro
- Publi-rédactionnel
- Parrainage de dossier...
- Formats liés – succession de créations



Cumul de mandats : -3%

s'applique aux insertions passées par un mandataire ayant traité le site pour le compte d'au moins deux annonceurs distincts

Remise professionnelle : -15%

s'applique aux annonceurs ayant accrédité un mandataire professionnel pour leur achat d'espace

Dégressifs volume par campagne

calculé sur la base du CA brut de la campagne de l'annonceur sur nos sites

à partir de 15 K€	- 7%
de 26 à 50 K€	- 13%
de 51 à 80 K€	- 20%
de 81 à 110 K€	- 27%
de 111 à 170 K€	- 32%
de 171 à 230 K€	- 36%
de 231 à 300 K€	- 38%
plus de 300 K€	- 40%

Dégressifs sites supplémentaires

Ce dégressif s'applique à partir du 2e ordre selon le volume de CA brut investi par l'annonceur en 2010

2 sites	- 5%
3 sites	- 10%
4 sites	- 15%

Autres dégressifs commerciaux

ils se cumulent au dégressif volume et s'appliquent au CA brut par campagne

Dégressif « couplage print/web » - 15%

s'applique aux investissements sur un site pour toute campagne présente aussi dans le titre presse correspondant

Dégressif « nouvel annonceur » - 10%

s'applique aux investissements sur un site d'un annonceur n'ayant pas communiqué sur ce site en 2009

Dégressif « saisonnalité » - 15%

s'applique à toute campagne diffusée à plus de 80% sur les périodes janvier-février et juillet-août

Dégressif sectoriel - 20%

s'applique aux annonceurs de l'édition musicale, littéraire, vidéo/cinéma et culture pour un investissement brut supérieur à 5 K€

Dégressif grandes causes et gouvernementales - 10%

FIGARO MEDIAS - Conditions Générales de Ventes 2010

Toute souscription d'un ordre d'achat d'espace publicitaire auprès de FIGARO MEDIAS sur l'un ou l'autre des sites Internet commercialisé(s) par FIGARO MEDIAS (ci-après collectivement dénommés les Sites et individuellement dénommé un Site) implique l'acceptation pure et simple des présentes Conditions Générales de Vente, de tarifs et de règlement en vigueur.

FIGARO MEDIAS se réserve le droit de modifier, à tout moment, ses Conditions Générales de Vente, et ce, sous réserve d'en informer les annonceurs ou leurs mandataires un mois avant la date d'entrée en vigueur.

DEFINITIONS

Annonceur : toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'espace publicitaire sur le Site.

Mandataire : tout intermédiaire professionnel intervenant pour acheter de l'espace publicitaire pour le compte et au nom d'un Annonceur, en vertu d'un contrat écrit de mandat.

Espace publicitaire : comprend notamment les bandeaux, boutons, boutons de trading diffusés sur les Sites ; sponsoring des newsletters dont l'abonnement est proposé sur les Sites.

Ordre de publicité : document signé par FIGARO MEDIAS qu'il adresse à l'Annonceur (ou son Mandataire) en réponse à la demande de réservation d'espace publicitaire de ce dernier.

Confirmation d'ordre de publicité : ordre de publicité dûment contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire qui est retourné à FIGARO MEDIAS.

DISPOSITIONS GENERALES

1- Toute demande de réservation d'espace publicitaire adressée à FIGARO MEDIAS par l'Annonceur ou son Mandataire doit préciser la période de diffusion souhaitée ainsi que la marque du produit ou du service objet du message publicitaire. Elle est adressée au moins < 4 jours > avant la date de première mise en ligne de la publicité.

La confirmation d'ordre de publicité doit être retournée par l'Annonceur ou son Mandataire sous < 3 jours > suivant l'envoi de l'ordre de publicité par FIGARO MEDIAS. A défaut, l'ordre pourra ne pas être enregistré par FIGARO MEDIAS.

Toute confirmation d'ordre de publicité non signée par l'Annonceur ou son Mandataire ne sera pas prise en compte par FIGARO MEDIAS.

En cas d'existence d'un Mandataire, l'acceptation de la confirmation d'ordre par FIGARO MEDIAS sera subordonnée à la communication préalable par le Mandataire soit du contrat de mandat le liant à l'Annonceur, soit de la lettre d'accréditation de Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues. Le contrat de mandat, comme la lettre d'accréditation seront réputés être maintenus en vigueur jusqu'à notification écrite par l'Annonceur à FIGARO MEDIAS de leur résiliation.

2- Les messages publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur.

Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ces derniers garantissent en conséquence solidairement FIGARO MEDIAS contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé sur l'un ou l'autre des Sites, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité.

3- FIGARO MEDIAS sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité et/ou tout lien hypertexte renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux intérêts matériels ou moraux du Site ou des Sites concernés, FIGARO MEDIAS étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension ; Le refus ou la suspension de la publicité par FIGARO MEDIAS ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.

TARIFS

1- Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif HT en vigueur publié sur chacun des Sites, communiqué sur demande et consultable sur le site www.figaromedias.fr

Le prix tarif comprend une mise en ligne, ainsi que, le cas échéant, une modification des créations de la campagne au maximum par période de 15 jours.

Le prix tarif comprend également, sous réserve de l'obtention par FIGARO MEDIAS de l'autorisation de l'Editeur du Site, la possibilité pour l'Annonceur de créer un lien hypertexte renvoyant vers son site Internet et d'avoir accès aux statistiques de sa campagne publicitaire.

2- FIGARO MEDIAS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans encourir de responsabilité de ce fait. En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le Site considéré. En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le Site considéré.

3- Remise professionnelle

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15 % sur le prix tarif net HT, après application des majorations, du dégressif volume et des dégressifs commerciaux, et, le cas échéant, avant application du dégressif pour cumul de mandats. La remise professionnelle ne peut en aucun cas porter sur les frais techniques.

EXECUTION DES ORDRES DE PUBLICITE

1- **Eléments techniques** : Les éléments techniques, en ce compris le visuel des bandeaux pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), doivent impérativement être mis à disposition de FIGARO MEDIAS au plus tard trois (3) jours avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par FIGARO MEDIAS.

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client. Tout retard de livraison des éléments libère la régie de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle, la régie facturera la totalité du volume réservé sur l'OI pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte PDV. Pour les formats IAB, une livraison des créations (aux spécificités FIGARO MEDIAS) jusqu'à 24h avant la date de diffusion, entraîne une facturation d'une pénalité journalière (200 €). Une livraison à moins de 24h00 de la date de diffusion, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté. Sur les formats événementiels : une livraison de création (aux spécificités FIGARO MEDIAS) jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de diffusion, facturation d'une pénalité journalière (de 200 €). A moins de 5 jours de la date de diffusion : facturation de 80% du montant net acheté.

La responsabilité de FIGARO MEDIAS ne saurait être engagée en cas de défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », qui sont assimilés à des cas de force majeure (cf. infra).

2- **Emplacement publicitaire** : Les espaces publicitaires proposés par FIGARO MEDIAS dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité.

Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, FIGARO MEDIAS fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente. Si l'emplacement ainsi proposé ne convenait pas à l'Annonceur, ce dernier serait en droit d'annuler son ordre, sans indemnité.

3- **Messages publicitaires – Modifications** : En dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité de l'Annonceur par période de 15 jours, FIGARO MEDIAS se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de création(s) demandée par l'Annonceur. En cas d'acceptation de FIGARO MEDIAS, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de création(s) pourra donner lieu à une majoration de 10 % du prix de la publicité.

Pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), FIGARO MEDIAS devra impérativement être prévenue 24 heures à l'avance de toute interruption ou rupture des liens.

4- Annulation d'ordre de publicité : Toute demande d'annulation d'un ordre de publicité pour être acceptée doit être adressée par écrit à FIGARO MEDIAS.

Si la demande d'annulation de l'Annonceur intervient :

- a) Jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais
- b) De 15 jours à 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% à 60% du montant de l'OI annulé
- c) Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 70% à 90% du montant de l'OI annulé

5- Suspension de publicité : En cas de demande d'un Annonceur pour une suspension de la diffusion de la publicité, l'ordre de publicité sera annulé par FIGARO MEDIAS et l'intégralité du prix de la publicité considérée sera néanmoins facturé à l'Annonceur.

6- Frais de décalage de campagne :

- a) Jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais
- b) De 15 jours à 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 20% à 40% du montant de l'OI décalé
- c) Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% à 60% du montant de l'OI décalé

FACTURATION ET REGLEMENTS

1- Facturation et conditions de règlement de FIGARO MEDIAS, agissant au nom des éditeurs : l'annonceur est seul responsable du paiement des publicités parues aux conditions définies sur

le tarif, même en cas de mandatement d'une agence. Le paiement ou l'avance effectués au mandataire ne le libère pas vis-à-vis de FIGARO MEDIAS. Le défaut d'exécution d'une ou plusieurs insertions ne donne droit à aucune indemnité et ne peut dispenser du paiement des annonces justifiées.

La publicité est payable à la date de fin de la campagne de mise en ligne de la publicité sur le ou les sites. Les clients réguliers pourront cependant, après accord préalable de FIGARO MEDIAS, régler leurs factures aux conditions définies ci-après :

- Par chèque ou virement à 30 jours fin de mois le 10
- Par traite à 30 jours fin de mois le 15

en application de la nouvelle loi de modernisation de l'économie (LME).

Toute traite doit être retournée, acceptée et domiciliée chez FIGARO MEDIAS dans les 10 jours suivant la date d'envoi du relevé.

Tout retard de paiement entraînera :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés.
- Le paiement comptant à la remise de l'ordre de toute nouvelle insertion ou éventuellement la suspension de leur exécution.
- Une facturation d'intérêts de retard calculée sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, réglable à réception par chèque bancaire.
- En cas de non respect des Conditions Générales de Ventes en terme de délais de paiement, le versement du cumul de mandat est susceptible d'être remis en cause.
- **L'exigibilité d'une indemnité de 15% des sommes dues au titre de clause pénale, outre les frais judiciaires éventuels.**

Toutes taxes, présentes ou futures, sont à la charge de l'annonceur et facturées en sus. Toutes nos factures sont payables en Euros à Paris. Nos traites ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, les tribunaux Parisiens sont seuls compétents.

2- L'Annonceur est dans tous les cas responsable vis-à-vis de FIGARO MEDIAS du paiement de ses ordres de publicité.

3- FIGARO MEDIAS se réserve la faculté de refuser de facturer un Mandataire. En toute hypothèse, son acceptation de facturer un Mandataire est subordonnée à la communication préalable par le Mandataire de son contrat de mandat le liant à l'Annonceur ou de la lettre d'accréditation de Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues, comme prévu au point 1 ci-dessus. En cas d'existence d'un Mandataire, copie de la facture sera dans ce cas communiquée à l'Annonceur conformément aux dispositions du 3ème alinéa de l'article 20 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993.

RESERVES

1- FIGARO MEDIAS sera libérée de son obligation de diffuser la publicité de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel de FIGARO MEDIAS. Dans ces circonstances, aucun retard ni défaut de diffusion de la publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par l'Annonceur ni donner lieu à indemnité quelconque. Toutefois, à titre de compensation, FIGARO MEDIAS pourra, à sa convenance, proposer à l'Annonceur une prorogation de la durée de diffusion de la publicité à raison de la durée du retard de diffusion causée par de telles circonstances, ou d'autres formes d'espaces publicitaires sur le Site ou les Sites concernés.

Pour l'application de la présente clause, devront être considérées comme cas de force majeure les cas suivants : la guerre, l'émeute, la grève, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle des tribunaux français en la matière.

2- Les obligations souscrites par FIGARO MEDIAS à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, FIGARO MEDIAS ne peut être tenu à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

3- Les marques, qui sont la propriété de FIGARO MEDIAS ou des Editeurs de Sites, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite de FIGARO MEDIAS.

CONTESTATIONS

En cas de litige quelconque, seul le droit français est applicable et les tribunaux de Paris sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.